



Agence du Pont-Vieux

TARIF EN VIGUEUR AU 4/12/2014

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Barème maximum de référence LOI ALUR pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 89	Prix au m ² de la surface habitable
Honoraire de visite, de constitution de dossier du locataire et rédaction du bail	8€ TTC
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC

Le plafond maximum de référence étant supérieur à nos honoraires, l'agence maintient les honoraires indiqués ci-dessous (sauf si selon la surface et la zone, le barème de référence se révèle plus avantageux pour nos clients, l'agence appliquera les honoraires préconisés par la loi)

Honoraires agence à la charge du locataire	Honoraires TTC
Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail <i>Dont honoraires de réalisation de l'état des lieux de 3€/m² TTC</i>	7% du loyer annuel hors charge
Honoraires agence à la charge du bailleur	Honoraires TTC
Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail <i>Dont honoraires de réalisation de l'état des lieux de 3€/m² TTC</i> Honoraires d'entremise pour toute location faite en dehors du portefeuille gestion	7% du loyer annuel hors charge + 50€ TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

Prestations indépendantes courantes à la charge du mandant

Rédaction de bail + Etat des lieux d'entrée	420€ TTC*
Avenant au bail habitation	50€ TTC*
Bail commercial	1100€ TTC*
Avenant au bail commercial (révision triennale)	150€ TTC*
Renouvellement de bail (en cas de demande)	100€ TTC*
Augmentation de loyers	20€ TTC*
Visite conseil	20€ TTC*

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Gestion simple pour une reddition mensuelle	9% TTC
Option assurance des loyers impayés et détériorations immobilières	à partir de 2.90%
Option loyers impayés, détériorations et vacances locatives	4.40%

Tous les honoraires de gérance sont déductibles des revenus fonciers

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Tous les honoraires de gérance sont déductibles des revenus fonciers

*** Taux de TVA en vigueur : 20%**

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE TTC

Honoraires de transaction à compter du 15 novembre 2016

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière

	Prix Public	Honoraires TTC
Jusqu'à	19 999€	2 500€
De	20 000€ à 34 500€	3 500€
De	34 501€ à 49 500€	4 800€
De	49 501€ à 64 500€	5 800€
De	64 501€ à 79 500€	6 900€
De	79 501€ à 109 500€	8 500€
De	109 501€ à 129 500€	9 500€
De	129 501€ à 149 600€	10 000€
De	149 601€ à 169 600€	12 000€
De	169 601€ à 199 600€	13 000€
De	199 601€ à 229 600€	15 000€
De	229 601€ à 249 600€	16 000€
De	249 601€ à 269 600€	18 000€
De	269 601€ à 299 600€	20 000€
De	299 601€ à 349 600€	22 000€
Au-delà de	349 601€	6% du prix public

Honoraires à la charge du Vendeur

Agence du Pont-Vieux – 98 Rue Saint Gilles – 64300 ORTHEZ – Tél : 05 59 67 14 95

*SAS au capital de 8000 € - SIRET 391 586 690 00011 RCS PAU - Caisse de garantie : FNAIM n° 19004 G
Carte Professionnelle n° CPI 6402 2016 000 012 517 délivrée par la CCI PAU BEARN en date du 30/09/2016*

Century 21